

Image not found or type unknown



Taxe foncière local commercial

Par **Plas**, le 17/12/2015 à 09:52

Bonjour Monsieur, dans mon local commercial il y a eu une cession de droit au bail le 01/03/2015. Qui doit la taxe foncière prévu au bail ? À répartir au prorata ? D'avance merci de votre réponse

Par **catou13**, le 17/12/2015 à 19:23

Bonsoir,
Oui la répartition se fait prorata temporis soit 2/12èmes pour le cédant et 10/12èmes pour le cessionnaire.